



Minute sécurité

Les standards du Travail en Hauteur: Module de sensibilisation

La chute de hauteur est la 2ème cause d'accident mortel du travail en France et fait partie des 3 principales causes d'accident mortel dans le Groupe ArcelorMittal.

Il convient de bien connaître le risque de chute de hauteur pour pouvoir l'identifier, et bien connaître les contrôles à mettre en place pour éviter l'accident.

ArcelorMittal France a établi 4 standards essentiels qui permettent de contrôler ce risque.

Un parcours de formation à ces 4 standards est accessible depuis le lien ci-dessous. Il doit être réalisé avant le 1er juin 2023.

<https://arcelormittal.lms.crossknowledge.com/sso/session/20992/Enroll/yes/>

Règle d'or n° 2

J'utilise tous les
moyens de
protection contre
les chutes



Travail en
hauteur

J'utilise toujours
les moyens de
protection adaptés
contre les chutes.



Le travail en hauteur présente des risques. Il est important d'en connaître les règles pour adopter à chaque instant les bonnes pratiques.

